



Examen de conducteur de TAXI et de VTC
Résultats Admission du 6-7-8-9 décembre 2022
Département de l'AVEYRON

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet du département. Pour les candidats admis taxi, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente. Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen gardent le bénéfice de l'admissibilité et peuvent se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission sur une période d'un an. Ils doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se représenter à l'examen.

LISTE DES CANDIDATS ADMIS – ADMISSION
EXAMEN du 6 – 7 - 8 - 9 décembre 2022

N° de dossier	Prénom(s) – NOM		Type (Taxi ou VTC)
258505	ALBAGNAC	ILONA	TAXI
220680	ALI	ABALHASSANI	TAXI
244713	ALBOUY	FRÉDÉRIC	TAXI
257127	ARNOLD	PASCAL	TAXI
263671	BERNAL	JOSÉ	TAXI
260840	BIRON	BRUNO	TAXI
272740	BOUZAT	MARIE LAURE	TAXI
259725	COMBES	DORIAN	TAXI
263850	CONVERTINI	DANIEL	VTC
272112	DELPUECH –COMBY	ANNE	TAXI
263229	FOURCADIER	JUSTINE	TAXI
258669	FOURCADIER	XAVIER	TAXI
263550	HEITKAMP	CHRISTA	TAXI
273650	IGOUWE	KEN-ÉNRIK	VTC
272485	KENNOUCHE	ABDELKRIM	VTC
267937	KISCHENAMA	JEAN LOUIS	VTC
225472	LEROY	NICOLAS	TAXI
249043	MONTEILLET	VINCENT	TAXI

.../...

